



AUVERGNE - Rhône-Alpes

Réseau régional des référents pour le développement de la filière méthanisation

Séance du vendredi 25 mars 2016

Relevé/synthèse des principaux échanges

Introduction Etat :

Cette séance est la 3^{ème} séance du réseau des référents méthanisation. La mise en réseau des différents acteurs impliqués vise le développement d'une expertise partagée sur l'ensemble du territoire Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit de répondre aux besoins de connaissance et d'échanges des référents méthanisation (quelle que soit leur origine) afin de faciliter encore l'émergence des projets et l'accompagnement des porteurs de projets.

Au niveau des services de l'état, une organisation collective est mise en place avec l'institution des comités départementaux méthanisation qui ont pour objectifs le suivi des projets et leur facilitation. L'objectif en 2016 est d'harmoniser cette organisation dans les douze départements de la nouvelle région.

Le réseau régional et la structuration des services de l'Etat doivent permettre de répondre aux objectifs nationaux pour la production de biogaz (10 % du gaz consommé en 2030) via la facilitation de projets de méthanisation, en particulier ceux visant l'injection dans les réseaux de gaz (exemple des projets Aquapole et Terragr'eau),

Le réseau des référents méthanisation s'inscrit également dans la perspective très proche de la co-élaboration par l'Etat et la Région du schéma régional biomasse (décret à paraître avant fin du 1^{er} semestre), en application de la loi TECV et en articulation avec la stratégie nationale pour la mobilisation de la biomasse (SNMB) .

Introduction Conseil Régional :

La Région participe avec l'Etat à l'animation du réseau des référents méthanisation : le développement de cette filière est une priorité pour le Vice-Président à l'environnement. Elle partage en outre avec l'Etat l'enjeu de l'élaboration prochaine du schéma régional biomasse.

La Région contribue aussi avec l'ADEME à l'avancée des connaissances. Une mise à disposition des données issues des études régionales est en cours. Elle doit faciliter le développement des projets au plan local (définition des territoires stratégiques, aide à la concertation).

Le dispositif de soutien financier aux projets d'investissements est en cours de refonte pour une mise en application en 2017 dans un esprit de simplification et avec l'ambition d'un appui massifié aux projets. Le dispositif refondu pourrait aussi prendre pleinement en considération les spécificités de l'agriculture pour favoriser, au-delà du strict objectif énergétique, la diversification agricole.

La matinée est consacrée à l'état des connaissances sur les gisements à l'échelle de la nouvelle région, les perspectives pour l'injection et la mise à disposition des données. Les supports de présentation sont annexés au compte-rendu.

I – État des lieux des études de gisements réalisées sur le périmètre de la nouvelle région.

I.1- Schéma régional pour le développement de la filière (périmètre Rhône-Alpes) – voir présentation en annexe.

Cette étude financée par la Région Rhône-Alpes a été conduite en 2015 par le bureau d'étude S3D. Elle est actuellement en cours de finalisation.

L'objectif de l'étude est de mettre en évidence les gisements existants en région (approche gros producteurs et évaluation des gisements diffus) pour déterminer les potentiels de développement existants sur le périmètre rhônalpin.

L'approche est avant tout cartographique. Elle permet la détermination de zones préférentielles d'implantation d'unités de méthanisation (géolocalisation des gros producteurs et des gisements diffus, présence de réseaux de gaz, prise en compte des contraintes environnementales territoriales). L'étude envisage également des scénarii prospectifs, en établissant trois propositions de développement :

Scénario 1 : optimisation technico économique des unités de méthanisation

Scénario 2 : préférence aux projets de méthanisation injectant sur le réseau

Scénario 3 : La méthanisation comme outil de diversification agricole

Les échanges de la salle portent sur :

- la mise à disposition des données : cf. point 3 de l'ordre du jour
- l'évaluation des surfaces épandables dans l'étude :

L'étude régionale apporte un éclairage à large maille sur cette question puisque les zones vulnérables sont cartographiées dans le document. En revanche, il y aura nécessité d'affiner cette question (avec l'appui des chambres d'agriculture) lors du montage de projet, notamment pour les unités très grosses. L'étude régionale ne se substitue pas aux études de faisabilité ni même aux études d'opportunité qui portent sur des territoires beaucoup plus fins.

I.2 Etude gisement réalisée sur le département du Puy de Dome (63) / cf. présentation en annexe

Cette étude réalisée en 2012 par l'ADHUME a un objectif double :

- recenser les gisements de matières fermentescibles (agricole, restauration collective, GMS, déchets verts, STEP) du département
- émettre des hypothèses pour le développement de projets en fonction des gisements et des capacités d'injection.

Principales conclusions de l'étude ADHUME :

- 1/3 de la consommation de gaz du Puy de Dôme pourrait être couvert par la méthanisation
- les gisements potentiels sont majoritairement d'origine agricole. Les gisements non agricoles sont déjà captés

I.3 Étude gisement réalisée sur le département de l'Allier (03) / cf. présentation en annexe

L'étude portant sur le département de l'Allier a été réalisée en 2014 par SOLAGRO avec le soutien financier de l'ADEME et du Conseil Régional. Elle a été réalisée dans le cadre du plan climat du Conseil Général.

Cette étude a permis d'évaluer la ressource globalement à l'échelle du département et donne des pistes de développement de la méthanisation. Elle n'a pas non plus vocation à se substituer aux études de faisabilité.

Principales conclusions de l'étude SOLAGRO :

- dans l'Allier, 95% de la ressource méthanisable est d'origine agricole (4 millions de tonnes de matières méthanisables)
- la mobilisation de l'ensemble de ce potentiel méthanisable permettrait en théorie d'assurer 80 % des consommations de gaz du département de l'Allier
- il existe aussi des débouchés pour les procédés industriels, pour les bâtiments tertiaires, pour les réseaux de chaleurs, débouchés agricoles...

L'étude a permis d'identifier des zones à fort potentiel avec la présence de ressources et de débouchés énergétiques (procédés industriels, bâtiments tertiaires, réseaux de chaleur, ...). L'étude a également permis de cartographier les capacités d'injection sur le département.

I.4- Étude gisement réalisée sur le département du Cantal (15) / cf. présentation en annexe

L'évaluation des gisements méthanisables dans le Cantal a fait l'objet d'un mémoire de stage ISARA en 2012. Cette estimation globale de la ressource peut être complétée par des études de gisement très locales faites dans le cadre d'études d'opportunité de projets, et par exemple par :

- l'étude de gisement réalisée dans le cadre du développement de projets collectifs sur le territoire de la communauté de communes de Salers (plusieurs dizaines d'agriculteurs concernés).
- l'étude de faisabilité en cours concernant le bassin aurillacois : le rendu de cette étude est attendu pour septembre 2016.

Principales conclusions du mémoire de stage :

Le potentiel de développement de projets de méthanisation agricole individuelle est assez faible. En effet, la pratique des estives est peu compatible avec la régularité de l'approvisionnement des méthaniseurs (sauf microprojets). L'orientation peut être donnée vers des projets agricoles collectifs et/ou territoriaux .

I.5- Aucune étude de gisements méthanisable n'a été recensée dans la Haute-Loire.

II – Présentation de l'étude ADEME sur le potentiel d'injection sur le périmètre Rhône-Alpes / cf. présentation en annexe

L'étude ADEME réalisée en 2015 a 3 objectifs principaux :

- 1- identifier les territoires à hauts potentiels
- 2- stimuler les initiatives
- 3- Porter un accompagnement spécifique pour faire émerger les projets

Pour GrDF, la production et l'injection dans le réseau de biogaz renouvelable est un axe stratégique. Un partenariat est engagé au niveau national depuis 2012 entre GDF, l'ADEME et le MAAF.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, l'enjeu est particulièrement fort : la région compte plus de 18 000 km de réseau de gaz.

Une des limites à l'injection sur les réseaux se trouve dans la gestion des étiages (périodes de faibles consommations de gaz). Pour cette raison, GrDF s'engage aussi sur le développement du bioGNv et s'investit sur les perspectives offertes par le gaz porté (cf. étude nationale de l'ADEME en cours sur ce sujet).

Les échanges de la salle portent sur :

-le stockage de gaz : Pour GrDF, il faut agir sur la demande, plus il y aura de demande de biogaz, plus il y aura de projets. La localisation géographique des unités aura alors peu d'importance (certificats d'origine),

-L'évolution des potentiels méthanisables en lien avec la crise de l'élevage :

Pour les représentants des chambres d'agriculture, il y a une réflexion à conduire sur l'évolution des gisements méthanisables dans le temps en prenant en compte une baisse prévisible des quantités d'effluents d'élevage. L'incorporation de CIVE dans les méthaniseurs peut constituer une opportunité.

III - Mise à disposition des données issues des études régionales / présentation RAEE en annexe

Le principe est donné de mettre à disposition les bases de données issues des études régionales auprès des référents méthanisation via l'OREGES (site internet).

Il est proposé aux correspondants départementaux de participer à l'actualisation en continu de ces bases de données : ils seraient ainsi chargés de faire remonter les gisements mobilisés dans les projets en cours.

L'outil de connaissance de la ressource mis à la disposition des référents départementaux peut aussi servir pour mobiliser les territoires et faciliter l'émergence de projets. Il s'agit de faire connaître le potentiel de chaque territoire et de leur donner envie de passer à la concrétisation de projets. L'étude régionale ne peut cependant pas se substituer aux études de faisabilité.

Un planning pour la mise à disposition des données est proposé :

- En juin 2016 : les données pourraient être mises à disposition de façon anonymisée sur le site de l'OREGES (accès tout public)

- Par la suite, les données plus confidentielles seront mises à disposition des DDT, des chambres d'agriculture et des syndicats d'énergie. L'accès à ces informations sensibles et la mise à jour des gisements méthanisables par les référents départementaux (DDT et/ou chambres d'agriculture et/ou membres du réseau Rénet) fera l'objet d'une convention de partenariat qui reste à écrire.

Les échanges de la salle portent sur :

- L'intégration des résultats des études départementales (exemple des études 03, 15 et 63) : Cette intégration semble possible au plan technique après homogénéisation des données et respect des principes inhérents à la restitution des informations (confidentialité / secrétisation)

- Les représentants DDT considèrent que la mise à disposition des données issues des études régionales constitue un très bon outil d'animation des comités départementaux. Cet outil peut aussi aider à gérer et résoudre des conflits d'usage

- Concernant la mise à jour des données, l'idée est de constituer un système d'ascenseur entre le niveau régional et les niveaux départementaux :

- L'envoi des fichiers sources pourrait se faire de façon périodique aux référents départementaux (un accès restreint OREGES est aussi envisageable).

- Les référents départementaux seraient ensuite chargés de remonter périodiquement des données concernant les gisements mobilisés dans les projets en cours (projets ayant des plans d'approvisionnement à peu près consolidés : après étude de faisabilité ou validation ICPE).

Les règles d'échanges entre RAEE et les services destinataires de données restent à construire. De la même façon, l'actualisation des bases de données par les référents départementaux doit être formalisée dans une convention adhoc.

Après-midi consacré à l'accompagnement des projets par le niveau départemental

L'après-midi cherche à aborder la complémentarité des structures DDT/Chambres d'agriculture et association énergie sur le thème de l'accompagnement de projets

IV- Actualités

ADEME

-La DR-ADEME organise des formations sur la méthanisation ainsi qu'un atelier « sensibilisation » portant sur la concertation sur les projets de méthanisation. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de l'ADEME.

-En ce qui concerne le financement de projets, l'appel à projet 2016 est lancé. La 1ere session se clôture le 29 avril. Une seconde session est prévue avec une date limite de candidature fixée fin septembre. Le texte de l'appel à projet est consultable sur le site internet de l'ADEME et a subi relativement peu de modifications par rapport à l'année précédente.

Région Auvergne-Rhône-Alpes

En 2016, deux appels à projets sont lancés, par la Région correspondant chacun aux périmètres des anciennes régions :

-Sur le périmètre rhonalpin : la date limite de candidature est fixée au 10 juin. Il s'agit du même appel à projet que celui lancé en 2015. L'instruction des dossiers se fait au fil de l'eau.

-Sur le périmètre auvergnat : la date limite de candidature est fixée au 2 septembre. Il concerne les projets n'excédant pas la puissance de 250 kWe. Cet appel à projet permet de mobiliser du FEADER. Les candidats lauréats de l'ADEME ne pourront toutefois pas candidater à l'AAP Auvergne. Cet appel à projets sera lancé mi-avril.

Pour 2017, il est prévu une révision du dispositif d'aide à la méthanisation.

V- L'accompagnement des projets de méthanisation par les référents départementaux:

V.1 Comité de suivi départementaux et référents DDT (v. présentation en annexe)

Le Préfet de Région a donné une impulsion forte aux services de l'Etat en octobre 2014, en décidant de la mise en place d'un référent méthanisation dans chaque DDT et d'un comité départemental méthanisation.

Ce dispositif a été présenté lors de la séance d'installation du réseau des référents le 24 mars 2015. Un an après leur installation, l'utilité de ces comités départementaux est partagé, notamment parce qu'ils permettent d'échanger autour des projets et de faciliter leur développement.

Le comité départemental comprend à la fois des acteurs départementaux (EIE, chambre d'agriculture, conseil départemental, DDPP, UD/DREAL) et des acteurs régionaux (ADEME,

Conseil Régional, DREAL, DRAAF, RAEE, GRTG, ..). La composition n'est pas fixée au plan régional et peut varier d'un département à l'autre en fonction du contexte local.

Les objectifs du comité sont triples :

- Faire connaître et examiner ensemble les projets existants dans le département, ceci quelque soit leur stade d'avancement (de l'idée à l'unité mise en service),
- Identifier de façon partagée les points de blocage et faciliter les projets en souffrance
- Consolider l'information et organiser le retour d'expérience sur les aspects techniques, organisationnels ou encore économiques.

L'information collectée dans les départements sera consolidée dans le cadre du réseau régional. Il est donc demandé que la liste des projets recensés dans le département et les comptes rendus des séances des comités départementaux soient systématiquement adressés à la DREAL qui pilote le réseau des référents en DDT.

Sur le périmètre de l'ex Rhône-Alpes, les comités départementaux sont mis en place et fonctionnels (le comité ardéchois sera instauré le 13 avril 2016, celui de la Savoie devrait suivre). Pour les départements de l'ex-Auvergne, le principe d'harmonisation du dispositif a été acté. Les DDT vont s'organiser dans les mois à venir pour la mise en place effective du système « comité + référent ».

Le référent DDT a vocation à être présent aux différentes phases de développement des projets de méthanisation : de l'émergence à la réalisation des projets. Il :

- assure le secrétariat technique du comité départemental.
- tient à jour la liste des projets et diffuse l'information sur l'état des lieux départemental (gisements mobilisables, projets existants ou en cours)
- contribue à l'émergence des projets (sensibilisation, information sur les gisements) et peut être amené à accompagner les porteurs de projet (coordination des acteurs, orientation des porteurs de projets, facilitation des démarches administratives ...)

Le référent en DDT a donc un rôle d'agrégateur. Il cherche à construire une vision globale et partagée du développement de la méthanisation sur le département.

Les échanges de la salle portent sur :

- la nécessité d'assurer une bonne complémentarité dans l'accompagnement (pas de doublons),
- l'intérêt d'organiser les échanges avec les autres partenaires pour chaque projet

Un tour de table permet d'effectuer un premier retour d'expérience des DDT de l'ex Rhône-Alpes sur les apports du dispositif :

Ain	Une mission de connaissance de la filière : recensement des unités / identification des plans d'approvisionnement Une mission d'arbitrage entre deux projets de méthanisation dans le cadre du comité départemental. Les études régionales ont servi à objectiver les échanges et à faciliter le dialogue entre les parties. Les données des études régionales peuvent également faciliter l'impulsion des projets notamment via la connaissance du potentiel de gisement départemental.
Rhône	Le référent a eu également un rôle d'arbitrage dans le cas de suspicion de concurrence entre 2 projets. Il accompagne le développement des projets, en proximité avec le référent technique de la chambre d'agriculture (très bonne coopération). Il existe aussi une grande complémentarité entre le référent

	méthanisation et le référent transition énergétique, notamment en ce qui concerne la sensibilisation des élus. Le comité départemental se réunit 1 à 2 fois par an : il permet de passer en revue les projets et de partager les visions entre acteurs.
Isère	Le comité est présidé par le Préfet. Il a été décidé la mise en place d'un groupe de travail en association avec le Conseil départemental afin de rédiger une charte des bonnes pratiques de méthanisation. En créant un espace de communication et de partage de l'information, le comité départemental a permis de progresser sur la connaissance des projets et d'intervenir plus à l'amont.
Loire :	La séance d'installation du comité a eu lieu le 11 mars 2016 avec une présence forte des collectivités (7 EPCI présents).
Ardèche	L'installation du comité départemental est fixée au 13 avril 2016. Il sera présidé par le Préfet. Un comité technique pourrait par la suite être mis en place.
DDT ex-Auvergne :	Les DDT de l'ex Auvergne n'ont connaissance du dispositif que depuis février 2016. Aucun comité départemental n'est encore installé. L'enjeu est d'harmoniser les missions des DDT avec ce qui se fait en ex RA, tout en tenant compte de l'historique : le principe est de respecter et conserver le rôle des acteurs déjà impliqués.

V.2 - Retours d'expériences des accompagnants méthanisation intervenant sur le périmètre auvergnat (cf. également la présentation du réseau Rénet ci-dessous) :

- Bois énergie et méthanisation 15 :

L'association assure des missions d'animation et de travail technique autour de la méthanisation. Elle suit l'avancement des projets et peut réunir un groupe de travail multi-acteurs à la demande ou en fonction des besoins.

- ADHUME Puy de Dôme :

Outre ses missions d'accompagnement et d'expertise technique, l'ADHUME organise des séances de travail pour faciliter les projets, avec par exemple :

- réunions de travail sur le financement
- retour d'expérience de porteurs de projets

L'ADHUME met également les porteurs de projets en relation avec les financeurs et peut organiser des réunions de concertation locale (rôle de facilitateur).

- Chambre d'agriculture Haute-Loire :

Actuellement, la chambre d'agriculture 43 a une connaissance éparse des dossiers : le comité de suivi départemental sera l'occasion de formaliser et de partager l'information.

- Conseil départemental Allier 03 :

Suite à l'étude réalisée sur son territoire, il cherche à mobiliser les acteurs en lien avec le **syndicat départemental d'énergie** et la chambre d'agriculture. Pour l'avenir, l'engagement du conseil départemental est incertain du fait de l'évolution des compétences voulues par la loi NOTR.

Les échanges conduisent à évoquer le rôle des EPCI dans l'émergence de projets de méthanisation :

Les EPCI sont les plus à mêmes d'assurer la mobilisation et de susciter le montage de nouveaux projets. Ils peuvent bénéficier des travaux des comités départementaux pour acquérir une vision partagée et des connaissances. Le référent peut alors apporter de la méthode, de l'aide à la réflexion auprès des EPCI :

-Dans le Rhône : la DDT évoque son fonctionnement interne en binôme avec un référent technique méthanisation et un référent plutôt en relation avec les territoires TEPCV/TEPOS qui sert de relais.

-En Haute-Savoie : le Préfet a écrit à chaque EPCI pour souligner leur rôle important pour réunir les acteurs locaux, les fédérer et déterminer avec eux les solutions de méthanisation les mieux à même de mobiliser les déchets du territoire. Il leur a aussi rappelé le rôle du comité de suivi pour l'évaluation de la solidité des projets, la levée éventuelle de freins et la mobilisation des financements.

V.3- Rôle des chambres d'agriculture sur le périmètre de l'ex Rhône-Alpes

Les chambres d'agriculture ex Rhône-Alpes ont constitué une équipe de 5 conseillers spécialisés (dans le cadre de la mutualisation régionale des chambres d'agriculture). Ces conseillers ont des missions de 3 ordres :

- Sensibilisation et aide aux projets d'économie d'énergie en agriculture
- Appui au développement d'ENr (hors biogaz) en agriculture
- Accompagnement des projets de méthanisation

Cette organisation et ces missions s'inscrivent dans le PRDAR (programme régional de développement agricole et rural) et bénéficient du soutien financier de l'ADEME et de certains conseils départementaux.

Ces conseillers interviennent dans le cadre d'un réseau plus large (le POBE : pôle d'orientation biomasse énergie) : leurs actions sont donc coordonnées et transversales sur toutes les thématiques énergétiques concernant le secteur agricole (et agroalimentaire).

Concernant les projets de méthanisation agricole, les référents chambre d'agriculture travaillent également en bonne collaboration avec RAEE. L'enjeu est de favoriser des projets agricoles robustes. Leurs missions sont de 3 ordres :

- sensibilisation et émergence de projets
- accompagnement des projets dans les phases de faisabilité et de développement
- suivi technico-économique des projets en fonctionnement (y compris les plans d'approvisionnement)

L'ADEME a également chargé les chambres d'agriculture d'établir un retour d'expérience technico-économique sur les projets rhonalpins : ce travail est en cours et pourra être partagé dans le cadre du réseau des référents méthanisation.

Echanges :

L'ADEME indique qu'elle prendra contact dans le courant de l'année 2016 avec les chambres d'agriculture de l'ex Auvergne : l'idée est de voir comment étendre les missions en ex-Auvergne, notamment dans les départements 43 et 03 où l'accompagnement est moins fort.

- ⇒ **Intervention des chambres d'agriculture : exemple d'accompagnement d'un projet notamment autour de la concertation (cf.présentation en annexe).**

V.4- Réseau transition énergétique (Réseau Rénet) sur le périmètre ex-Auvergne

En Auvergne, il n'existe pas d'accompagnement formalisé de projets de méthanisation ni par les chambres d'agriculture ni par les DDT.

En revanche, le réseau d'accompagnement à la transition énergétique (réseau RENET) a été étendu aux énergies renouvelables que sont le bois énergie et la méthanisation. Ce réseau comprend 8 conseillers répartis sur 4 structures. Il a 3 objectifs :

- informer et sensibiliser les publics (sur la transition énergétique, sur les énergies renouvelable)
- aider et/ou conseiller les publics (non domestiques) dans leur projet
- participer à la constitution de système d'information

On peut considérer que, dans le cadre du réseau RENET, 1 à 2 ETP sont consacrés spécifiquement au développement de la méthanisation.

Exemple de l'ADHUME dont les missions dans le cadre du réseau RENET sont les suivantes :

- accompagnement des exploitations agricoles sur l'autonomie énergétique et sur la production d'huiles végétales pures
- émergence de projets photovoltaïques
- expertise technique sur la méthanisation : accompagnement de porteurs de projets, groupes de travail techniques, formations, etc.
- travail en partenariat avec les financeurs (Région, ADEME), la DDT, le secteur bancaire, travail de fond avec les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères

VI – Dispositif Coopenergy : cartographie des acteurs sur les projets méthanisation

Les présentations qui ont précédé montrent que la prise en charge des missions d'accompagnement des porteurs de projets de méthanisation est assez différenciée entre l'ex région Rhône-Alpes et l'ex région Auvergne.

L'objectif est d'arriver à harmoniser le niveau d'accompagnement sur le périmètre de la nouvelle région avec :

- la définition d'une organisation de base commune
- mais aussi la prise en compte des spécificités de chaque département

Une proposition est faite aux membres du réseau de mieux formaliser cette organisation territoriale via la mise en place d'un groupe de travail chargé de définir le « tronc commun » et les spécificités locales pouvant être prises en compte (recherche des complémentarités). Dans le cadre de ce groupe de travail, RAEE pourrait être force de proposition au plan méthodologique.

Une fois ce travail réalisé, cela pourrait faire l'objet d'information (ou de restitution) à l'échelle des comités départementaux.



La prochaine séance du réseau se tiendra en juin ou septembre 2016. Des sujets techniques pourraient être abordés, et notamment :

- état de la connaissance sur le gaz porté
- points sur la gestion des épandages et des digestats : réglementation (évolution des textes, sortie du statut des déchets, homologation remplacée par autorisation de mise sur le marché AMM) et aspects techniques (capacité épuratrice des sols, gestions épandage, compostage du digestat)

Toute proposition concernant le contenu de la prochaine réunion des référents est la bienvenue. Nous nous tenons également à votre disposition pour échanger sur le fonctionnement du réseau. Nous sommes preneurs de toute suggestion d'amélioration.

Après une journée riche en informations, les principales décisions concernent :	
Compléter et harmoniser la connaissance à l'échelle Auvergne Rhône Alpes	Réflexion à mener pour compléter la connaissance des gisements sur les territoires non couverts par des études et harmoniser les données.
Mise à disposition des données issues des études régionales	Le principe est donné de mettre à disposition les bases de données issues des études régionales auprès des référents méthanisation via l'OREGES. La mise à disposition « tout public » devrait être effective en juin 2016 Les règles d'échanges entre RAEE et les services destinataires de données fines restent à construire. De la même façon, les missions d'actualisation des bases de données par les référents départementaux doivent être formalisées dans une convention adhoc.
Comités départementaux de méthanisation	L'information est collectée et consolidée dans le cadre du réseau régional. A l'issue des comités départementaux, la liste des projets actualisée et le compte-rendu de séance doivent être adressés à la DREAL.
Coopenergy / cartographie des acteurs	Proposition est faite aux membres du réseau de mieux formaliser une organisation territoriale de l'accompagnement méthanisation ➔ mise en place d'un groupe de travail chargé de définir le « tronc commun » et les spécificités locales pouvant être prises en compte (recherche des complémentarités).

Contacts :

DREAL : Evelyne Bernard et Savine Andry

ADEME : Jacques Wiant et Pierre Laurent

Région : Emmanuelle Durrant et Yann Renard

DRAAF : Cécile Philibert et Jean-Pierre Gouriou